

Marseille, le 28/04/2017

**Compte rendu de la réunion du Conseil du  
Département Informatique et Interactions n°28  
qui s'est tenue le vendredi 24 mars 2017 à 14h00  
en salle de réunion de la Direction du site St Charles de la Faculté des Sciences.**

**Réunion présidée** par Edouard THIEL, Directeur du Département

**Etaient présents** : Mouloud ADEL – PR, Roland AGOPIAN – PAST, Frédéric BECHET – PR, Isabel DEMONGODIN – PR, Rémi MORIN – PR, Rachid OUTBIB – PR, Jean-Marc TALBOT – PR, Djamal HABET – MCF, Arnaud LABOUREL – MCF, Jean-Luc MARI – MCF, Jean-Luc MASSAT – MCF, Noël NOVELLI – MCF, Quentin AGASSE – USAGER, Jérémy GROS – USAGER.

**Étaient excusés** : Basile COUETOUX – MCF, François-Xavier DUPÉ – MCF (procuration Arnaud LABOUREL), Henriette ATHLANI – IATSS.

**Etaient absents** : Sylvie RISCH – IATSS, Quentin DUBOIS – USAGER, Maxime GAIDE – USAGER, Mustapha OULADSINE – PR Directeur du LSIS, Liva RALAIVOLA - PR Directeur du LIF.

**Membres permanents** : Jean-Marc Pons, Doyen de l'UFR Sciences, excusé.

**Invités** : Julien MAROT, MCF.

**Secrétaire de séance** : Gisèle FIOL

**Ordre du jour :**

- 1/ Validation du PV n°27
- 2/ Informations du Directeur
- 3/ Responsabilités
- 4/ Sécurisation des locaux
- 5/ Questions diverses

## **1/ Validation du PV n°27 :**

Le PV n° 27 du conseil du 20 janvier 2017 est approuvé par le conseil à l'unanimité.

## **2/ Informations du Directeur :**

- **Points sur les demandes de délégations et de CRCT :**

- Délégation : 2 en 61ème, 3 en 27ème section
- CRCT : 2 en 61ème section, 0 en 27ème section – pour information, il y a eu 25 demandes à l'UFR.

- **Jurys du Bac session 2017 :**

Les jurys de Bac auront lieu du 04 au 07 juillet 2017.

Pour cette année, l'UFR a demandé 9 personnes au DII.

Conformément au PV du conseil n° 24 du 10 juin 2016, sont sollicités :

- Leonardo BRENNER
- Victor CEPOI
- Shantanu DAS
- Isabel DEMONGODIN
- François DENIS
- François-Xavier DUPÉ
- El Mostafa EL ADEL
- Valentin EMIYA
- + Giuseppe Di MOLFETTA

- **Jurys Bac session 2018 :**

sont prévus :

- Rémi EYRAUD
- Séverine FRATANI
- Emmanuel GODARD
- Stéphanie GRANCOLAS
- Djamal HABET
- Amine HAMRI
- Line JAMET
- Philippe JÉGOU
- Kadri HACHEM

- **Nouvelle procédure de paiement des vacataires :**

Depuis janvier 2017, les vacataires extérieurs peuvent être payés mensuellement.

Pour ce faire, les notices de rémunérations ne se feront plus sur un formulaire papier, que les secrétaires pédagogiques faisaient signer aux responsables d'enseignement ; dorénavant, les heures de chaque intervenant seront validées directement sur ARES par l'assistante du département.

Il est donc demandé à chaque responsable de faire remonter toutes modifications (heures effectuées en moins ou en plus) dès que l'information est connue auprès de Gisèle FIOL. Sans avis contraire, les vacataires seront payés sur la base des heures déclarées dans leur contrat d'intervention initial.

- **Point sur l'offre 2018 :**

- Les fiches AOF ont été déposées. Nous attendons les retours.
- Cadrage à propos du pourcentage des professionnels : leur intervention est limitée à 25 % en volume dans les formations professionnalisantes. Celles qui souhaitent un taux supérieur devront l'auto-financer. Parmi les professionnels, on ne compte que les extérieurs qui interviennent dans la discipline (donc on ne compte pas les PAST, ni les cours de communication ou de langue).
- On ne connaît pas encore la politique de l'UFR sur les interventions de ou à l'IUT ou Polytech, en particulier s'il y aura des seuils et qui est-ce qui paiera. Des conventions pourraient éclaircir la question.

- **Conseils de perfectionnement :**

- Jean-Luc MASSAT rapporte, pour le conseil des formations en informatique, qu'une date sera fixée prochainement et que le conseil devrait se tenir dans le mois qui suit.
- Rachid OUTBIB a fixé le conseil au 05 avril 2017 pour le Master IS.

- **ARES :**

- Il est demandé à l'ensemble des EC du DII, de ne pas demander de dévalidation de leur service jusqu'à la réouverture d'ARES, qui aura lieu dans le courant du mois de mai.
- Les PRP seront validées lors du prochain conseil.

### **3/ Responsabilité d'année :**

Un appel à candidature a été fait pour le remplacement de Pascal Mestre à la responsabilité du L3 SPI AGE.

Julien Marot, MCF au DII, s'est porté candidat.

La proposition est soumise au vote pour une prise de fonction au 1<sup>er</sup> avril 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.

### **4/ Sécurisation des locaux :**

Plusieurs vols ont eu lieu sur les campus de St Jérôme et de Luminy.

La direction de l'UFR a été alertée sur les problèmes de sécurité des locaux.

- Campus de St Jérôme :

3 PC ont été volés avec effraction. La direction relève les risques encourus pour les futures salles « FIP automatismes » et « MEP » A415.

Une réunion s'est tenue le 9 mars sur le campus avec la responsable administrative de site Rahma GUÉRIN et le responsable du service maintenance de l'UFR Michel GUERRERO. Ce dernier verra Lionel EDOIRE pour les devis et déterminera ce qui peut être fait en interne. Des devis vont être demandés. Une réunion ouverte sera ensuite organisée pour lancer les travaux dans les meilleurs délais.

Les possibilités de sécurité évoquées sont les suivantes :

- **Pose d'alarmes :**

Alarme filaire (pour ne pas avoir de problèmes de maintenance avec des piles à changer sans arrêt), clavier à côté des portes, capteurs d'alarme sur les portes et capteur volumétrique.

- salle B311 : 2 portes, 1 volumétrique, 1 clavier ;
- salle B312 : 2 portes, 1 volumétrique, 1 clavier ;
- salle FIP et réserve : 2 portes, 2 volumétriques, 1 clavier ;
- salle « MEP » A415 : 1 porte, 1 volumétrique, 1 clavier ;
- bureaux de Henriette ATHLANI et Jean-François SIMONET : 2 portes, 2 volumétriques, 1 clavier ;
- bureau Michèle HATCHIKIAN : 1 porte, 1 volumétrique, 1 clavier.

Coût estimé 5000€ (sans les sirènes).

- **Fermeture des salles par badges ou pose de serrures électroniques :**

Il a été évoqué dans un premier temps la pose de serrures électroniques avec télécommandes de type Simons-Voss, mais avec ce système se pose le problème de la gestion des accès (il existe néanmoins un système d'antennes relais pour gérer un groupe de portes). Une solution centralisée avec les cartes AMU paraît mieux adaptée. Elle est plus chère mais plus souple.

- salle FIP et partie réserve : un lecteur de carte, une fermeture automatique et deux ferme-portes ;
- salle « MEP » A415 : un lecteur de carte, un ferme-porte et une condamnation de porte ;
- salle B311 : un lecteur de carte, une fermeture automatique et deux ferme-portes ;
- salle B312 : un lecteur de carte, une fermeture automatique et deux ferme-portes.

Au total : 4 serrures à lecteur de carte, 3 fermetures automatiques (à "éjection de penne"), 7 fermes-portes, + bornes UTL, câblage, main-d'œuvre et configuration logicielle.

Coût estimé 11000€.

- **Pose de caméras :**

St-Jérôme est déjà équipé en caméras et logiciels et le rajout de caméras pourrait être fait assez rapidement :

- une caméra dans le couloir B31 ;
- une caméra dans le couloir A41 ;
- une caméra dans la salle B311 ;
- une caméra dans la salle B312 ;
- une caméra dans la salle FIP ;
- une caméra dans la salle « MEP » A415 ;

Au total : 6 caméras IP, plus câblage en interne, + éventuellement une licence logicielle (le logiciel utilisé a des licences par groupe de 16 postes ; actuellement il y a une licence pour 32 postes et cela suffit peut-être), plus des affichages "salles et couloir sous surveillance vidéo".

Coût estimé 3000€.

Néanmoins, un problème éthique supplémentaire se pose sur l'usage éventuel de caméras dans des salles de TP ; surveiller uniquement les couloirs ne soulèverait pas ce problème et suffirait peut-être.

- **Changement des portes** (avec des matériaux plus solide).

Certaines portes sont très fragiles. Le problème est que les portes sont très chères, par exemple le devis déjà demandé pour la salle FIP pour les portes est de 4 110€.

Idéalement il faudrait changer :

- les deux doubles portes de la salle B311 ;
- les deux doubles portes de la salle B312 ;
- les deux portes avec demi-côté de la salle FIP ;
- la porte avec demi-côté de la salle « MEP » A415 et murer la deuxième porte (ceci implique de limiter la capacité d'accueil à moins de 19 personnes) ;
- les deux portes avec demi-côté des bureaux de Henriette ATHLANI et Jean-François SIMONET.

Coût estimé 20000€.

- Campus de Luminy :

40 PC (fixes ou portables) et 2 Macs ont été volés depuis Noël dont 20 dans les salles de TP informatique du DII.

Le problème que rencontre ce campus est qu'il y a en tout 63 salles d'informatique disséminées dans les différents bâtiments, ainsi que de nombreux laboratoires et bureaux.

Les vols ont été commis partout sauf en STAPS (où il y a une présence permanente de personnel, et un système vidéo a été mis en place à l'extérieur et à l'intérieur depuis 3 ans).

Des dépôts de plaintes ont été faits. À noter que pour pouvoir porter plainte, il faut avoir reçu un « pouvoir » du Président de l'AMU.

Les points sensibles relevés sur le campus sont les suivants :

- **concernant le ménage** :

- des salles sont ouvertes pour le ménage et laissées sans surveillance dès 6h du matin ; il faudrait donc faire moins le ménage, et moins tôt, pour diminuer les risques ;
- la société de ménage emploie occasionnellement des remplaçants qui ne sont pas au courant des consignes de sécurité.

Les sociétés de nettoyage seront sensibilisées sur la présence occasionnelle de remplaçants et la fermeture des salles ; le contrat sera renouvelé en juin et on demandera de passer les horaires de ménage entre midi et deux heures.

- **concernant la fermeture des salles** :

- il y a un gros problème de fermeture des portes palières : le service de sécurité ne fait pas rigoureusement son travail (le problème a été soulevé avec le Directeur du site José BUSTO) ; de plus à partir de début avril, il n'y aura plus personne pour fermer les salles (fin des cours et étudiants en stage).

- **Caméras sur le campus** :

Il n'y a actuellement aucune caméra sur le campus ni dans les bâtiments, contrairement aux sites de St-Jérôme et de St-Charles.

Les possibilités d'amélioration de la sécurité sont les suivantes :

- fermer les portes quand il n'y a personne (informer les enseignants et les étudiants) ; force est de constater qu'actuellement cette consigne n'est pas très suivie...
- équiper les portes de serrures Simon-Vos et enlever les poignées intérieures (cela

- nécessiterait un investissement important) ;
- prévoir des ferme-portes et des serrures à éjection de pêne pour éviter de devoir aussi biper pour les fermetures ;
- solution économique et rapide : remplacer les clenches extérieures par des poignées (40€/porte), mais avec le risque d'enfermement à l'extérieur...

Edouard THIEL évoque ensuite les points suivants :

- La DOSI va créer une liste de diffusion pour les problèmes de sécurité. Ce qui permettra de signaler les vols, les mesures à prendre, etc.
- Un groupe de sécurité va être constitué au niveau du campus avec les services techniques impliqués pour chaque bâtiment.
- La DOSI s'engage dans les deux mois à détecter les débranchements des prises réseau en temps réel (avec l'embauche d'un stagiaire). Ceci pourrait être couplé à des alertes sur téléphones, ou sur une sirène intérieure.
- La RTM va équiper le couloir BHNS de caméras, avant l'été (l'installation du BHSN fait que le campus ne sera jamais fermé).  
Des devis ont été demandés pour sécuriser Océanomed : 42k€ avec une quarantaine de caméras. Il n'y a pas une solution miracle, mais ce sera dissuasif et cela permettra d'agir en temps réel.
- L'installation de caméras ne nécessite pas une déclaration à la préfecture, mais une simple déclaration auprès de la référente CNIL à la DAJI, ainsi qu'un agrément du CHS. Il est obligatoire de prévenir de la vidéosurveillance par des pancartes (qui ont elles-mêmes un effet dissuasif).
- La surveillance des couloirs améliorerait la sécurité. Une solution à l'étude consisterait à installer 4 caméras à dôme dans le couloir du 3<sup>e</sup> étage du TPR2 (le coût de 4 caméras anti-vandalisme + un enregistreur 2 To avec détection de mouvement est de 2000 € TTC). Ce matériel pourrait ensuite être réutilisé dans les nouveaux locaux. Il faut l'accord de la DOSI pour la partie réseau et éventuellement l'hébergement de l'enregistreur, et définir une procédure d'exploitation des images lors de la détection d'un débranchement.
- Une rencontre avec Bertrand MALLET, directeur du programme plan campus, sera programmée pour la sécurisation des futures salle de TP au TPR1.
- Lors d'un constat de vol : il faut déposer une pré-plainte à la police et appeler le 17 pour prendre les empreintes (ce sont 2 services différents qui ne communiquent pas systématiquement entre eux). La police intervient quand les vols sont considérés comme sensibles (on peut dire que le vol d'une UC d'une salle de TP est sensible car elle contient des informations permettant d'accéder à tout le réseau). Une procédure centralisée va être mise en place au niveau du campus, de manière à ce que la police n'ait qu'un seul interlocuteur et que la motivation pour agir soit renforcée, au vu du volume de vols important.

## 5/ Questions diverses

Arnaud LABOUREL demande comment seront estimés les moyens accordés aux futures formations. Edouard THIEL répond que le nouvel outil « Pacôme » devrait être utilisé ; un arbitrage d'AMU est

en cours sur le choix de l'outil.

Jean-Luc MASSAT demande si les enveloppes d'HC sont déjà connues, ou s'il y a un calendrier. Edouard THIEL répond que l'UFR n'a pas encore donné de calendrier, mais qu'une baisse globale de 15 % a été annoncée au niveau des HC.

Isabel DEMONGODIN demande s'il y a des nouvelles concernant les EUR (Écoles Universitaires de Recherches). Edouard THIEL répond qu'il y a effectivement un projet d'EUR mathématiques et informatiques. Une réunion doit se tenir mardi prochain, avec en particulier les laboratoires I2M, LIF et LSIS, les départements DM et DII, l'école doctorale ED84.

Jean-Luc MASSAT demande si le Master informatique ou certains parcours pourraient être co-accrédités avec l'ECM. Edouard THIEL répond que ce sont les formations complètes qui peuvent être co-accrédités, non les parcours ; on se dirige ainsi probablement vers une co-accréditation du Master Informatique avec l'ECM. L'impact sur les coûts pour les enseignements est un autre problème qui sera étudié par l'UFR.

Mouloud ADEL demande des précisions sur le rattachement du parcours CCI aux mentions de masters en 2018. Jean-Luc MARI lui répond que de la même manière que dans les formations actuelles, le parcours CCI sera rattaché à toutes les mentions de master sauf le Master Informatique.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 19 mai 2017 à 16h.

La séance est levée à 16h00.